

*Cette traduction est fournie à titre informatif uniquement. La version anglaise de cette page fait foi.*

# Règlement sur les services numériques – Rapport de transparence

Rapport de transparence de FareHarbor B.V. en vertu du Règlement (UE) 2022/2065

Article 15, alinéa 1b de la législation sur les services numériques

Période applicable : 17 février 2024 – 17 février 2025

Élément	Quantité
Nombre total de soumissions de contenu illégal dans le champ d'application de FareHarbor	3
Nombre total par catégorie	<ul style="list-style-type: none"><li>Propos haineux, discrimination et harcèlement : 0</li><li>Contenus violents, insultants et restreints : 0</li><li>Contenus à caractère sexuel : 0</li><li>Spam, contenus mensongers et pratiques trompeuses : 1</li><li>Données personnelles et autres données confidentielles : 0</li><li>Violation de la propriété intellectuelle : 2</li><li>Autre : 0</li></ul>
Avis envoyés par des signaleurs de confiance	Non disponible
Mesures prises à la suite des signalements	<ul style="list-style-type: none"><li>0 fois : aucune mesure prise</li><li>2 fois : mesures de remédiation basées sur la législation</li><li>1 fois : mesures de remédiation basées sur les Conditions de service de FareHarbor</li></ul>
Avis traités à l'aide de moyens automatisés	0